paroithe methor M811 et essizionina

Carrelpoular a

&P Bec

11.4.1774

Il est porté à la connaissance des chauffeurs du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qu'ils doivent se conformer strictement aux instructions suivantes :

1. PONCTUALITE :

- Chaque chauffeur doit arriver au Service à 7h 15' au plus tard.
- Tout chauffeur doit respecter les heures de rendez-vous.

2. TENUE VESTIMENTAIRE :

- Même s'il ne possède pas la tenue lui fournie par le Ministère, le chauffeur doit être en tenue présentable.

3. VEHICULE :

-Tout chauffeur doit tenir son véhicule intérieurement et extérieurement propore.

-Enfin, chaque chauffeur est responsable du véhicule lui attribué.

4. REMUNERATION :

-Chauffeur du Ministre : 5.000 FRW + 2.000 FRW de prime (ZIRAHABA)
-Chauffeur du Ministre : 4.500 FRW + I.500 FRW de prime (......)
La prime dont chaque chauffeur bénéficiait sera désormais accordée suivant les conditions ci-après :

- Il faut que l'intéressé ait accompli une mission de plus de deux heures en dehors des heures de service;
- Une mission pendant le Week-end et jours féries; - Une mission en dehors de la Préfecture de Kigali.

Tout chauffeur qui aura accomplimoins de IO missions par mois, bénéficiera de 500 FRW de prime.

Celui qui aura effectué de IO à 20 missions, aura droit à I.000 FRW de prime.

Au delà de 20 missions par mois, le chauffeur bénéficiera de 2.000 FRW. A cet effet, un tableau d'itinéraire sera établi et sera régulièrement signé par le responsable rwandais qui aura retenu le chauffeur ou par quelqu'un du Service du Protoccle lorsque le chauffeur aura transporté un visiteur étranger.

C'est à la base de ce tableau qu'une prime sera donc accordée au chauffeur.

Je précise à tout chauffeur que tout manquement provoqué par une mauvaise tenue vestimentaire, un manvais entretien du véhicule, une panne d'essence (justifiée ou injustifiée), un mauvais comportement où que ce soit, un manque de ponctualité, sera sévèrement puni.

Copie pour information à :
-Monsieur le Secrétaire Général du
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération KIGALI.-

Kigali, le 25 mai 1974. sé/ LE LIEUTENANT-COLONEL ALOYS NSEKALIJE Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération. REPUBLIQUE RWANDAISE

Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie "Département des Finances"

KIGALI.
Réf. No:

Date entrée Alphan

Nonsieur le Ministre des Finances"

KIGALI.
Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie "Département des Finances"

KIGALI.
Monsieur le Ministre,

Objet : Rémunération des Chauffeurs.

Dans le souci d'iniformiser les traitements et autres avantages à accorder aux chauffeurs opérant dans les Départements Ministériels, j'ai l'honneur de vous demander vos avis et considérations quant au point 4 de l'instruction

dont copie en annexe.

En effet, je crois que le principe de "travail égal salaire égal" devrait s'appliquer pour tous les agents de l'Etat.

Le Ministre de l'Education Nationale, Thaddée BAGARAGAZA.-

Copie pour information à :

-Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.-